

# PARTICIPEZ au développement du TERRITOIRE

Solidarité

Attractivité

Citoyenneté

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT de la communauté d'agglomération Gaillac • Graulhet

### Appel à candidatures

Vous habitez sur une des 61 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ou vous y travaillez, consommez, êtes membre d'une association locale ou êtes usager des services, **vous aimez votre territoire et souhaitez agir pour son développement et son avenir**. Vous n'occupez pas de mandat électif communautaire.

**Vous êtes sans nul doute la ou le mieux placé(e)** pour faire part de vos idées, vos besoins, vos interrogations, aussi portez-vous candidat au conseil de développement de la communauté d'agglomération :

**Téléchargez ou remplissez en ligne votre  
fiche de candidature  
[www.ted.fr](http://www.ted.fr) rubrique actualités**

Pour la renvoyer par mail:  
[valerie.briand@ted.fr](mailto:valerie.briand@ted.fr)  
ou par courrier

à la Communauté d'agglomération Gaillac-  
Graulhet- Cabinet du Président – Técou –  
B.P.80133 – 81604 GAILLAC CEDEX  
**avant le 3 Mai 2019.**

#### Le CODEV, c'est quoi ?

Le conseil de développement est une instance consultative exclusivement composée de bénévoles, représentants des citoyens, des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire. C'est une instance de réflexion, de concertation et de proposition sur la définition et la mise en œuvre de projets publics ou privés porteurs de développement et d'amélioration de la vie sur le territoire.

Composé de 60 membres maximum, il sera consulté pour rendre des avis et des contributions aux élus communautaires et pourra être sollicité et se saisir de questions concernant les politiques publiques telles que **l'aménagement du territoire, le développement économique, le plan Climat, l'éducation-jeunesse, la culture les services, et des initiatives citoyennes.**